

RPO au SPIP Gard Lozère : Sans moyens point de miracle !

Le RPO a vocation à donner encore plus du sens à l'action des SPIP, à l'efficacité de la peine et ainsi rendre plus efficiente la prise en charge des PPSMJ. C'est un outil pratique méritant que les professionnels des SPIP, tous corps confondus, aient l'opportunité de l'appréhender. Mais pour atteindre cet objectif, la question des moyens doit être prise en compte !

*N'oublions pas que l'appropriation de ses préconisations fera partie des objectifs des agents du SPIP pour les années à venir. Il serait absurde, dans ces conditions, que la **DAP** ne nous permette pas d'y accéder du fait, notamment, de carences RH !*

Pour le SPIP Gard/Lozère, les conditions RH sont loin de permettre d'envisager la mise en place du RPO si ce n'est de façon parcellaire, incomplète, inachevée, insatisfaisante comme tout ce que les personnels font aujourd'hui et depuis plusieurs années ici, malgré une volonté et un engagement professionnel affirmés!

Ce tableau permettra d'étayer nos propos de manière concrète :

Préconisations du RPO	Ressources du SPIP Gard Lozère
REP 29 « les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leurs missions , Le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller , guider , assister efficacement les auteurs d'infraction de manière humaine et si cela est approprié de travailler avec leur famille et le cas échéant les victimes. »	<p>Nîmes milieu ouvert : -120 mesures par CPIP - absence de DPIIP depuis plusieurs mois</p> <p>Nîmes milieu fermé : 407 détenus pour 192 places et pour 6 CPIP Comment organiser des visites à domicile ? Des liens avec les victimes ?.... Mende : 80 mesures en mixité</p>
« Etablir une relation soutenante, guidante et structurante »	Comment faire avec une telle charge de travail ?
La constitution d'un dossier complet ; « dès la saisine, un dossier APPI et papier doivent être constitués, par le personnel administratif du SPIP sous la responsabilité de l'encadrement » « Une affectation rapide et nominative... »	<p>Nîmes MO:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 secrétaire « fraîchement » titulaire pour 1800 mesures avec le renfort ponctuel d'une réserviste pour l'accueil pour recevoir environ 50 personnes par jour. A cela s'ajoute une multitude de tâches annexes liées à l'activité d'un secrétariat SPIP - pas de DPIIP en milieu ouvert

<p>« Accueillir la personne avec respect et considération... »</p>	<p>Nîmes MF : 1 seule secrétaire</p> <p>Mende : plus de DPIP à partir du 25 janvier et un contrat de l'adjoint administratif arrivant à terme en février 2019</p>
<p>« Une approche pluridisciplinaire » « L'organisation de commission pluridisciplinaire interne et la définition d'un PACEP »</p>	<p>Toujours pas d'assistante de service sociale au SPIP Gard Lozère</p>
<p>« Des temps institutionnels consacrés à la formation, à l'information et à la recherche »</p>	<p>Comment une secrétaire qui est seule sur son poste, ou des CPIP avec une telle charge de travail peuvent-ils se dégager du temps pour exercer ce droit? Ils en sont privés de fait Un siège qui ne compte plus qu'un DSPIP et un chef d'antenne qui se voit obligé de combler l'absence de DSPIP adjoint jusqu'à son remplacement et un DPIP absent depuis plusieurs mois</p>

La nouvelle année est l'occasion de dresser un bilan et de prendre de bonnes résolutions !

Le SNEPAP réclame que la DAP se penche sérieusement sur les carences RH au SPIP Gard/Lozère. L'octroi de personnels supplémentaires pour l'encadrement, pour les personnels administratifs ainsi que pour les CPIP est une nécessité pour répondre aux objectifs et lutter contre les risques psycho-sociaux.

Une course de formule 1 ne se gagne pas avec une voiture mal entretenue !

Nîmes, le 15/1/18
Section locale SNEPAP-FSU Gard/Lozère

